

————— **Rapport de recherche** —————

**Profil de délinquants sous responsabilité
fédérale, membres de minorités visibles,
incarcérés et sous surveillance
dans la collectivité**

Le présent rapport est également disponible en anglais. This report is also available in English. It can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9. Pour obtenir d'autres exemplaires du présent rapport, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, av. Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

2004 N° R-144

**Profil de délinquants sous responsabilité fédérale, membres de minorités
visibles, incarcérés et sous surveillance dans la collectivité**

Shelley Trevethan
Christopher J. Rastin

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Juin 2004

RÉSUMÉ

Le Canada devient de plus en plus un pays multiethnique et multiculturel. Au cours du dernier siècle, l'immigration au Canada a façonné le pays, chaque nouvelle vague d'immigration ajoutant à la composition ethnique et culturelle du Canada (Statistique Canada, 2001). Tout comme la population canadienne en général, le profil de la population de délinquants sous responsabilité fédérale est assez diversifié. Afin de mieux comprendre cette diversité, nous nous sommes penchés sur les délinquants membres de minorités visibles, sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada (SCC), soit les délinquants incarcérés et ceux qui sont sous surveillance dans la collectivité.

Cette étude a révélé que, comparativement à leur proportion au sein de la population canadienne, les délinquants asiatiques et de race blanche sont sous-représentés, tandis que ceux de race noire sont surreprésentés.

Le rapport fait également ressortir de nombreuses différences entre les délinquants de race blanche et les délinquants membres de minorités visibles. Il existe aussi certaines différences entre les trois groupes minoritaires visibles examinés, soit les délinquants de race noire, les délinquants asiatiques et les délinquants « membres d'autres minorités visibles ».

Tout d'abord, nous avons constaté des différences entre les délinquants membres de minorités visibles et les délinquants de race blanche quant aux caractéristiques sociodémographiques. Les délinquants membres de minorités visibles sont généralement plus jeunes et moins souvent célibataires que les délinquants de race blanche. En outre, ils sont plus instruits et ont plus souvent un emploi à leur admission à l'établissement correctionnel. Finalement, nous avons constaté un plus grand pourcentage de femmes chez les délinquants membres de minorités visibles, sous surveillance dans la collectivité, que chez les délinquants de race blanche.

Nous avons également remarqué des différences entre les délinquants membres de minorités visibles et les délinquants de race blanche quant à l'infraction la plus grave à l'origine de la peine qu'ils étaient en train de purger. Comparativement aux délinquants de race blanche, il existe une plus grande proportion de délinquants membres de minorités visibles incarcérés pour des infractions liées aux drogues, mais on retrouve ces derniers en plus faible proportion pour ce qui est des incarcérations relatives à d'autres infractions, comme les infractions contre les biens et les infractions d'ordre sexuel. Il y a également des différences entre les groupes minoritaires visibles. Une plus forte proportion de délinquants de race noire sont incarcérés pour des vols qualifiés, tandis qu'une proportion plus élevée de délinquants asiatiques le sont pour des infractions liées aux drogues.

Les délinquants membres de minorités visibles ont moins d'antécédents criminels que les délinquants de race blanche. Ils ont également connu moins d'échecs en ce qui a trait aux sanctions communautaires et à la liberté sous condition, et ont moins souvent été soumis à l'isolement ou tenté de s'évader. Cela est plus évident chez les délinquants asiatiques et les délinquants « membres d'autres minorités visibles » que chez les délinquants de race noire.

Fort probablement en raison des différences quant aux types d'infractions et aux antécédents criminels, la peine totale qu'ils étaient en train de purger au moment de l'étude était nettement plus courte dans le cas des délinquants membres de minorités visibles que dans le cas des délinquants de race blanche. C'est le cas des délinquants de race noire et des délinquants « membres d'autres minorités visibles », mais pas des délinquants asiatiques. On n'a constaté aucune différence significative entre les délinquants membres de minorités visibles et les délinquants de race blanche sous surveillance dans la collectivité.

Les délinquants membres de minorités visibles risquent moins de récidiver que les délinquants de race blanche, et leurs besoins sont différents. Il existe également

certaines différences entre les groupes minoritaires visibles, plus précisément chez les délinquants asiatiques qui présentent un risque plus faible et ont moins de besoins.

En résumé, les délinquants membres de minorités visibles semblent moins « enracinés » dans la criminalité que les délinquants de race blanche. Ils ont généralement moins d'antécédents criminels, sont incarcérés moins souvent pour des infractions contre la personne, et présentent moins de risque et ont moins de besoins que les délinquants de race blanche. Ils ont aussi tendance à avoir un niveau de scolarité plus élevé et à être moins souvent sans emploi, et sont moins souvent célibataires. Ces facteurs peuvent aider à la réadaptation. Chez les délinquants membres de minorités visibles, les délinquants de race noire présentent généralement plus de problèmes que les délinquants asiatiques ou les délinquants « membres d'autres minorités visibles ».

Les différences quant aux caractéristiques et aux profils d'infraction des délinquants membres de minorités visibles peuvent indiquer que divers types de programmes ou de services peuvent être nécessaires afin de répondre davantage à leurs besoins.

REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier Collette Cousineau, Vicki Brunet, Reagan Letourneau et Michael Jeffery, de la Direction de la recherche du SCC, pour leur collaboration à ce projet.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	I
REMERCIEMENTS	IV
TABLE DES MATIÈRES	V
INTRODUCTION	1
Les minorités visibles au Canada	1
Les minorités visibles au sein du système correctionnel fédéral canadien	3
La présente étude	5
MÉTHODE	7
Mesures	7
Participants	8
CONSTATATIONS	10
Diversité culturelle chez les délinquants	10
Surreprésentation des délinquants de race noire, mais non des délinquants asiatiques	12
Augmentations du pourcentage de délinquants membres de minorités visibles au fil du temps	13
Région de l’Ontario — le pourcentage le plus élevé de délinquants membres de minorités visibles	14
Différences liées aux caractéristiques sociodémographiques	16
Incarcération pour infractions différentes	18
Moins d’antécédents criminels	20
Risque de récidive moins élevé et besoins différents	21
Pourcentage plus élevé de mises en liberté conditionnelle totale	25
CONCLUSION	26
BIBLIOGRAPHIE	30
ANNEXE A : TABLEAUX	33

INTRODUCTION

Au début du XXI^e siècle, le Canada est devenu un pays multiethnique et multiculturel. Au cours du dernier siècle, l'immigration au Canada a façonné le pays, chaque nouvelle vague d'immigration ajoutant à la composition ethnique et culturelle du Canada. Tout comme la population canadienne en général, le profil de la population de délinquants sous responsabilité fédérale au Canada est assez diversifié. Afin de mieux comprendre cette diversité, nous nous sommes penchés sur les délinquants membres de minorités visibles, sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada (SCC).

Aux termes de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (ministère de la Justice du Canada, 2002), les membres de minorités visibles sont définis comme « des personnes, autres que des Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Pour les besoins du présent rapport, les minorités visibles comprennent les Noirs, les Asiatiques et les « autres minorités visibles ». Les personnes de race blanche et les Autochtones sont exclus.

Les minorités visibles au Canada

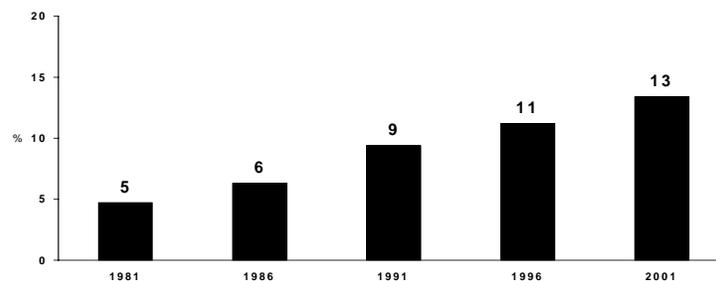
Selon le Recensement de la population canadienne de 2001, près de 4 millions de personnes (3 983 845) se sont identifiées comme membres d'une minorité visible (Statistique Canada, 2001)¹. Cela représente 13 % de la population totale du Canada. Cette diversité de la population canadienne augmente de façon constante depuis 20 ans. Comme il est illustré à la figure 1, en 1981, les minorités visibles représentaient 5 % de la population totale. Cette proportion est passée à 6 % en 1986, à 9 % en 1991 et à 11 % en 1996 (Statistique Canada, 1981–2001).

La population des minorités visibles augmente beaucoup plus vite que la population globale. Entre 1996 et 2001, la population canadienne globale a augmenté de 4 % tandis que la population des minorités visibles a connu une hausse de 25 %. Si les récentes tendances de l'immigration se maintiennent, la population des minorités

¹ Cela comprend les Noirs, les Asiatiques et les autres groupes minoritaires visibles. Les Autochtones sont exclus.

visibles continuera de s'accroître rapidement au cours des prochaines décennies. Les projections démontrent que d'ici 2016, les minorités visibles représenteront un cinquième de la population canadienne (Statistique Canada, 2001).

Figure 1 : Les minorités visibles au Canada



Source : Statistique Canada. Recensement de la population, 1981-2001.

L'immigration est le principal facteur contribuant à la croissance rapide de la population des minorités visibles au Canada. Au cours des 100 dernières années, les tendances de l'immigration ont aidé à façonner le pays. Au cours des 60 premières années du dernier siècle, les pays européens et les États-Unis ont été les principales sources d'immigration vers le Canada. Aujourd'hui, les immigrants viennent surtout des pays asiatiques (CCSJ, 2001). Le changement qui s'est produit au cours des 40 dernières années est attribuable à plusieurs facteurs, y compris à des modifications apportées aux politiques sur l'immigration et à des événements internationaux liés au mouvement des immigrants et des réfugiés.

Depuis la fin des années 80, le Canada accueille proportionnellement, chaque année, plus d'immigrants que les États-Unis ou l'Australie. Par personne, le Canada reçoit plus d'immigrants que ces deux grands pays ouverts à l'immigration (Statistique Canada, 2001).

Il est important de se pencher sur la représentation des minorités visibles dans l'ensemble du pays. En 2001, les trois plus grands groupes minoritaires visibles — Chinois (26 %), Asiatiques du Sud (23 %) et Noirs (17 %) — représentaient les deux tiers de la population des minorités visibles. La population des minorités visibles au Canada est aussi composée de Philippins (8 %), d'Arabes et d'Asiatiques occidentaux (8 %), de Latino-Américains (5 %), d'Asiatiques du Sud-Est (5 %), de Coréens (3 %) et de Japonais (2 %), qui représentent ensemble environ 1,2 million de la population totale des minorités visibles (Statistique Canada, 2001).

Il importe de noter que certains groupes minoritaires visibles, comme les Japonais ou les Noirs, ont une longue histoire dans ce pays et qu'il est davantage probable qu'ils soient Canadiens de naissance. Environ 3 personnes sur 10 qui ont déclaré être membres d'un groupe minoritaire visible sont nées au Canada. Toutefois, les pourcentages de membres de minorités visibles nés au Canada varient considérablement d'un groupe à l'autre, reflétant dans une grande mesure les tendances historiques de l'immigration. Ainsi, environ 65 % des Japonais sont nés au Canada, suivis par les Noirs (45 %), les Asiatiques du Sud (29 %), les Chinois (25 %), les Arabes et les Asiatiques occidentaux (21 %), les Latino-Américains (20 %) et les Coréens (17 %) (Statistique Canada, 2001).

L'Ontario et la Colombie-Britannique abritent la moitié de la population totale du Canada, mais les trois quarts de la population des minorités visibles. En 2001, la majorité des minorités visibles du Canada habitaient en Ontario (54 %), en Colombie-Britannique (21 %), au Québec (12 %) et en Alberta (8 %). La plupart des membres des minorités visibles habitaient à Toronto, à Vancouver, à Montréal, à Calgary et à Edmonton (Statistique Canada, 2001).

Les minorités visibles au sein du système correctionnel fédéral canadien

On constate également une diversité ethnique au sein du système correctionnel fédéral canadien (SCC, 2002; Commission nationale des libérations conditionnelles, 2001). Cela présente des défis pour le SCC, qui doit s'assurer de la pertinence des programmes et des services offerts aux délinquants, et veiller à donner une formation

appropriée aux détenus et au personnel. Depuis 1994, le SCC a une politique visant à déterminer les besoins et les caractéristiques culturelles particulières des délinquants membres de minorités visibles (SCC, 2001). De plus, le SCC offre aux délinquants des services de liaison ethnoculturels afin de combler l'écart ethnoculturel qui existe entre les délinquants et le personnel de la gestion des cas (SCC, 2002).

Des recherches relativement approfondies ont été effectuées sur les délinquants autochtones et les raisons expliquant leur surreprésentation (voir Trevethan, 2002). En outre, des recherches ont été menées sur la race des victimes (Clancy, Hough, Aust et Kershaw, 2001; Wilbanks, 1985), ainsi que sur les étapes de l'arrestation et de la comparution en justice (Brooke, 1994; Manyoni et Petrunik, 1989; Mosher, 1993; Myers, 1991; Samuel et Faustino-Santos, 1990; Sommers et Baskin, 1992).

Certaines études ont été effectuées sur la race des délinquants en Angleterre/au Pays de Galles et aux États-Unis. Les rapports de l'Angleterre/du Pays de Galles (Ashworth et Davies, 1997; Elkins et Olgundoye, 2001) et des États-Unis (Cullen, 1995; Pallone et Hennessy, 1999; Stephan, 2001; Wolf Harlow, 1998) ont révélé une surreprésentation de minorités ethniques au sein de la population carcérale. Ashworth et Davies (1997) ont constaté que les délinquants afro-antillais sont surreprésentés dans les prisons de l'Angleterre et du Pays de Galles (11 % par rapport à 1,5 % de la population du pays), tandis que les Asiatiques du Sud (3 % par rapport à 2,7 %) et les Chinois ou d'autres groupes (3 % par rapport à 1 %) ne sont pas surreprésentés de façon significative. Elkins et Olgundoye (2001) ont constaté que le pourcentage de délinquants de race noire en Angleterre/au Pays de Galles est environ six fois plus élevé que le pourcentage de Noirs dans la population générale, et que les délinquants asiatiques sont surreprésentés. Bien que le pourcentage de Noirs dans la population américaine soit considérablement plus élevé, ceux-ci sont également surreprésentés dans les établissements correctionnels (environ trois fois le pourcentage que l'on trouve dans la population générale) (Stephan, 2001).

Jackson (1997) a mené une étude aux États-Unis qui avait pour but d'examiner les différences liées aux antécédents et aux caractéristiques de justice pénale des jeunes

détenus noirs, blancs et hispaniques, de sexe masculin, hébergés dans des prisons fédérales. Il a constaté que les différences les plus évidentes entre ces groupes touchaient les caractéristiques personnelles et le milieu socioéconomique. Comparativement aux détenus de race blanche, les détenus hispaniques et de race noire avaient plus souvent des personnes qui dépendaient d'eux financièrement, avaient un plus grand nombre de frères et sœurs, avaient un plus faible revenu et étaient plus susceptibles d'avoir des enfants. L'étude a également révélé que les détenus de race noire étaient aussi scolarisés que les détenus de race blanche, et que ces derniers étaient plus souvent arrêtés que les détenus hispaniques et de race noire, et ce, plus fréquemment pour des infractions de violence.

Jusqu'à maintenant, relativement peu de recherches ont été effectuées sur les délinquants membres de minorités visibles sous la surveillance du système correctionnel du Canada. Une étude récente, effectuée par la Commission nationale des libérations conditionnelles du Canada (2001), avait pour but d'examiner les différences entre divers groupes culturels. Elle a révélé que les délinquants de race noire étaient surreprésentés parmi les délinquants sous responsabilité fédérale, tandis que les délinquants asiatiques et de race blanche y étaient sous-représentés. De plus, les délinquants de race blanche sont surreprésentés en ce qui concerne les homicides, alors que les délinquants de race noire sont surreprésentés pour ce qui est des infractions de violence, et les délinquants asiatiques, pour les infractions liées aux drogues. Finalement, le rapport indique que les délinquants asiatiques et de race blanche sont surreprésentés dans les catégories de la semi-liberté et de la libération conditionnelle totale et qu'ils sont sous-représentés dans la catégorie de la libération d'office. En revanche, les délinquants de race noire sont surreprésentés dans les catégories de la libération conditionnelle totale et de la libération d'office, et sous-représentés dans la catégorie de la semi-liberté.

La présente étude

Il est important de vérifier de façon plus approfondie si la représentation des groupes minoritaires visibles au sein de la population de délinquants sous responsabilité fédérale reflète celle que l'on trouve dans la population générale canadienne. Par

exemple, les Autochtones au Canada représentent environ 3 % de la population adulte, mais 18 % de la population de délinquants sous responsabilité fédérale (Trevethan, Moore et Rastin, 2002). Si la représentation était la même partout, on pourrait s'attendre à ce que les délinquants autochtones représentent 3 % de la population des délinquants, mais ce n'est pas le cas.

De plus, si nous avons une description des divers groupes de délinquants membres de minorités visibles, nous pourrions mieux répondre à leurs besoins. La présente étude offre un profil global des délinquants membres de minorités visibles relevant du système correctionnel fédéral canadien. Cela comprend une description des caractéristiques sociodémographiques, des caractéristiques de l'infraction à l'origine de la peine en cours, des antécédents criminels, et des facteurs de risque statiques et de besoins dynamiques.

Les comparaisons sont effectuées entre les délinquants de race blanche, de race noire, asiatiques et « membres d'autres minorités visibles ».

MÉTHODE

Afin de fournir un profil des délinquants membres de minorités visibles, on a dressé, en novembre 2002, un profil instantané, sur une période d'une journée, de tous les délinquants incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux et des délinquants sous surveillance dans la collectivité.

Les délinquants autochtones ont été exclus de cette étude, sauf pour donner un aperçu global de la population des délinquants. Nous avons décidé de les exclure afin de dresser un portrait précis des délinquants membres de minorités visibles pris en charge par le système correctionnel fédéral. Si nous les avions inclus, cela aurait créé des variations inutiles aux analyses.

Mesures

Le Système de gestion des délinquants (SGD), créé en 1992, est un système de classement électronique conçu pour faire le suivi des délinquants sous la surveillance du Service correctionnel du Canada. Les données du SGD sont extraites puis introduites dans des bases de données qui sont ensuite utilisées à des fins de recherche. L'Évaluation initiale des délinquants (EID) constitue un examen complet et intégré des délinquants au moment de leur admission. Le processus commence par une évaluation des problèmes de santé physique et mentale, du risque pour la sécurité et du risque de suicide dans l'immédiat. Par la suite, les deux principales composantes de l'EID sont évaluées : l'Évaluation du risque criminel (ERC) et l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD). Cette information est ensuite utilisée pour déterminer où le délinquant sera placé et quel sera son plan correctionnel. Bien que les responsables de la gestion des cas exécutent et coordonnent le processus d'EID, des renseignements supplémentaires sont obtenus de divers spécialistes, y compris des psychologues, des psychiatres, ainsi que des experts des domaines de l'éducation et de l'orientation professionnelle (Motiuk, 1997).

Pour les besoins de la présente étude, les délinquants ont été répartis en quatre groupes minoritaires visibles : les Blancs, les Noirs, les Asiatiques et les « autres minorités visibles ». Les deux premiers groupes, les Blancs et les Noirs, n'ont pas été modifiés en raison de leur taille considérable au sein de la population de délinquants sous responsabilité fédérale comparativement aux autres populations de délinquants membres de minorités visibles. Les délinquants asiatiques, chinois, japonais, coréens, asiatiques du Sud et asiatiques du Sud-Est ont été regroupés dans la catégorie des « Asiatiques ». Les délinquants arabes/asiatiques occidentaux, hispaniques, philippins, latino-américains, indiens d'Asie et « autres » ont été regroupés dans la catégorie des « autres minorités visibles ».

Participants

Le 4 novembre 2002, il y avait 12 492 délinquants incarcérés. Des renseignements sur la race existaient pour 12 414 de ces délinquants². Le groupe des délinquants de race blanche comptait 8 787 participants, celui des délinquants de race noire comptait 773 participants, le groupe des délinquants asiatiques, 277 participants (88 Asiatiques, 88 Asiatiques du Sud-Est, 50 Asiatiques du Sud, 45 Chinois, 4 Coréens et 2 Japonais). Le groupe des délinquants « membres d'autres minorités visibles » comprenait 334 participants (71 Arabes, 44 Latino-Américains, 27 Indiens d'Asie, 19 Philippins, 19 Hispaniques et 154 « autres délinquants »). Chaque groupe était composé d'environ 3 % de femmes. Les délinquants autochtones ont été exclus de la plupart des analyses (n = 2 243).

En plus des délinquants incarcérés, il y avait 9 185 délinquants sous surveillance dans la collectivité. On avait des renseignements sur la race pour 9 135 de ces délinquants³. Le groupe des délinquants de race blanche était composé de 6 570 participants; celui des délinquants de race noire comprenait 607 participants. Le groupe des délinquants asiatiques était composé de 409 participants (195 Asiatiques, 92 Asiatiques du Sud-Est, 54 Asiatiques du Sud, 59 Chinois, 5 Coréens et 4 Japonais). Le groupe de délinquants

² Il manquait des renseignements sur la race pour 78 délinquants incarcérés.

³ Il manquait des renseignements sur la race pour 50 délinquants sous surveillance dans la collectivité.

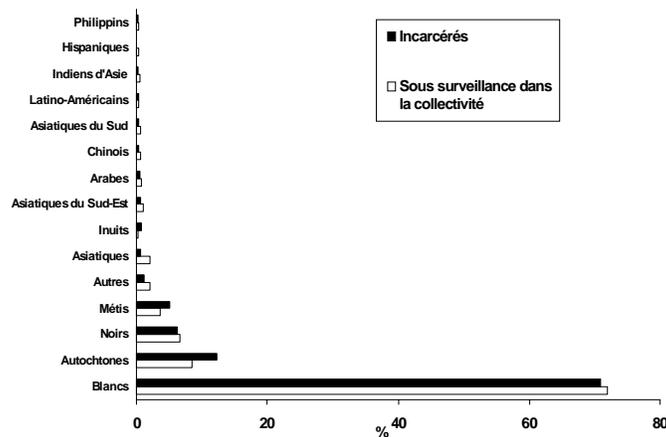
« membres d'autres minorités visibles » comprenait 412 participants (77 Arabes, 42 Indiens d'Asie, 33 Latino-Américains, 31 Philippins, 38 Hispaniques et 191 « autres délinquants »). Les délinquants autochtones ont été exclus de la plupart des analyses (n = 1 137).

CONSTATATIONS

Diversité culturelle chez les délinquants

Au cours d'une journée donnée en 2002, il y avait environ 12 500 (12 492) délinquants incarcérés dans des établissements fédéraux canadiens. Comme il est illustré à la figure 2, les délinquants sont de cultures variées. Si l'on exclut les 78 délinquants pour lesquels on n'avait pas accès à des renseignements sur la race, environ trois quarts (71 %) des délinquants étaient de race blanche (8 787), 12 % étaient autochtones (1 523), 6 % étaient de race noire (773) et 5 % étaient métis (628). Les Inuits (92), les Asiatiques (88), les Asiatiques du Sud-Est (88) et les Arabes (71) représentaient chacun environ 1 % de la population carcérale. Les autres délinquants étaient membres d'autres groupes minoritaires visibles — autres (154), Asiatiques du Sud (50), Chinois (45), Latino-Américains (44), Indiens d'Asie (27), Hispaniques (19), Philippins (19), Coréens (4) et Japonais (2).

Figure 2 : Répartition des délinquants selon la race



Source : Service correctionnel du Canada, Système de gestion des détenus, Justitiaire des délinquants dans le système correctionnel fédéral 2002.

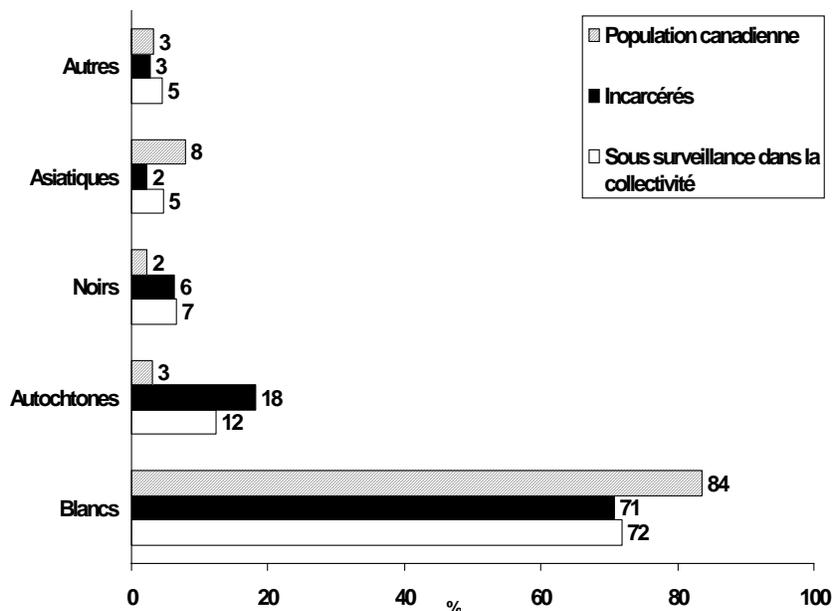
De plus, il y avait environ 9 200 (9 185) délinquants sous surveillance dans la collectivité, qui étaient en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale ou en liberté d'office. Si l'on exclut les 50 délinquants pour lesquels on n'avait pas accès à des renseignements sur la race, 72 % étaient de race blanche (6 570), 8 % étaient autochtones (776), 7 % étaient de race noire (607), 4 % étaient métis (332) et 2 % étaient asiatiques (195). Les Asiatiques du Sud-Est (92), les Arabes (77), les

Chinois (59) et les Asiatiques du Sud (54) représentaient chacun environ 1 % de la population de délinquants sous surveillance dans la collectivité. Les autres délinquants étaient d'autres races — autres (191), Indiens d'Asie (42), Hispaniques (38), Latino-Américains (33), Philippins (31), Inuits (29), Coréens (5) et Japonais (4).

Afin de donner une image plus précise, les délinquants ont été classés en cinq groupes : Blancs, Autochtones, Noirs, Asiatiques et « membres d'autres minorités visibles ». Tel qu'il est illustré à la figure 3, en ce qui concerne les délinquants incarcérés, les délinquants de race blanche représentaient environ 71 % de la population carcérale dans les établissements fédéraux (n = 8 787). Les délinquants autochtones constituaient le deuxième groupe en importance, représentant 18 % des délinquants incarcérés (n = 2 243). Les délinquants de race noire représentaient environ 6 % de la population totale de délinquants incarcérés (n = 773). Suivent les délinquants « membres d'autres minorités visibles », qui représentaient environ 3 % des délinquants incarcérés (n = 334), et le plus petit groupe, les détenus asiatiques, représentant environ 2 % (n = 277).

Parmi les délinquants sous surveillance dans la collectivité, 72 % étaient de race blanche (n = 6 570), 12 % étaient autochtones (n = 1 137), 7 % étaient de race noire (n = 607), 5 % étaient « membres d'autres minorités visibles » (n = 412) et 4 % étaient asiatiques (n = 409).

Figure 3 : Cinq groupes de délinquants ⁽¹⁾



Sources : Service correctionnel du Canada, *Système de gestion des détenus, Instantané des délinquants dans le système correctionnel fédéral*, novembre 2002; Statistique Canada, *Recensement de la population*, 2001.

(1) Les pourcentages dans les graphiques ne sont pas forcément égaux à ceux qui figurent dans les tableaux et le corps du texte compte tenu que les chiffres doivent parfois être arrondis.

Surreprésentation des délinquants de race noire, mais non des délinquants asiatiques

Dans l'ensemble, les membres de minorités visibles représentent environ 11 % des personnes incarcérées et 16 % de celles qui sont sous surveillance dans la collectivité (14 % des personnes en semi-liberté; 20 % des personnes en liberté conditionnelle totale et 11 % des personnes en liberté d'office). Globalement, les minorités visibles ne semblent pas être surreprésentées parmi les délinquants incarcérés puisqu'elles représentent 13 % de la population au Canada (Statistique Canada, 2001). Cependant, il semble y avoir une légère surreprésentation des délinquants membres de minorités visibles sous surveillance dans la collectivité, à qui on a accordé une certaine forme de liberté sous condition. La plus forte proportion de délinquants membres de minorités visibles, sous surveillance dans la collectivité, est sans doute attribuable aux infractions à l'origine de leur incarcération et à leurs antécédents criminels. Ces facteurs seront abordés plus loin dans ce rapport.

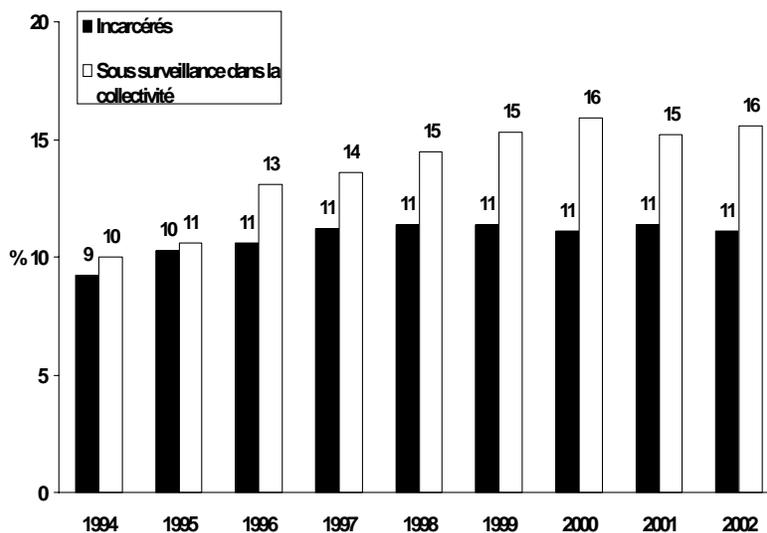
On constate des différences lorsqu'on observe des groupes en particulier. Par exemple, bien qu'ils représentent environ 2 % de la population canadienne, les Noirs représentent 6 % des délinquants incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux et 7 % des délinquants sous surveillance dans la collectivité. Les Asiatiques ne sont pas surreprésentés — ils représentent 8 % de la population canadienne, mais 2 % des délinquants incarcérés et 4 % des délinquants sous surveillance dans la collectivité. Les personnes appartenant à d'autres groupes culturels ne sont pas surreprésentées parmi les délinquants incarcérés, mais elles sont légèrement surreprésentées parmi les délinquants sous surveillance dans la collectivité — elles représentent 3 % de la population canadienne, comparativement à 3 % des délinquants incarcérés et à 5 % des délinquants sous surveillance dans la collectivité.

Les résultats indiquent que les Blancs ainsi que les Asiatiques sont sous-représentés dans le système correctionnel fédéral canadien, tandis que les Noirs sont surreprésentés. Comme il a déjà été mentionné, il y a une surreprésentation semblable des Noirs dans les établissements correctionnels des États-Unis (Stephan, 2001) et de l'Angleterre/du Pays de Galles (Elkins et Olgundoye, 2001). De plus, selon Elkins et Olgundoye, les Asiatiques sont également surreprésentés en Angleterre/au Pays de Galles.

Augmentations du pourcentage de délinquants membres de minorités visibles au fil du temps

La proportion de délinquants membres de minorités visibles a augmenté au cours de la dernière décennie. En 1994, les minorités visibles représentaient environ 9 % (1 251) des personnes incarcérées. Ce pourcentage est passé à 11 % en 1997 (1 578) et est demeuré relativement stable depuis ce temps. De même, il y a eu des augmentations en ce concerne le pourcentage de délinquants membres de minorités visibles, sous surveillance dans la collectivité. En 1994, les minorités visibles représentaient 10 % (957) des personnes sous surveillance dans la collectivité. Ce pourcentage est passé à 16 % en 2000 (1 596) et est demeuré relativement stable depuis ce temps (figure 4).

Figure 4 : Pourcentage de délinquants membres de minorités visibles ⁽¹⁾



Source : Service correctionnel du Canada, *Système de gestion des détenus, Instantané des délinquants dans le système correctionnel fédéral, 1994–2002*.

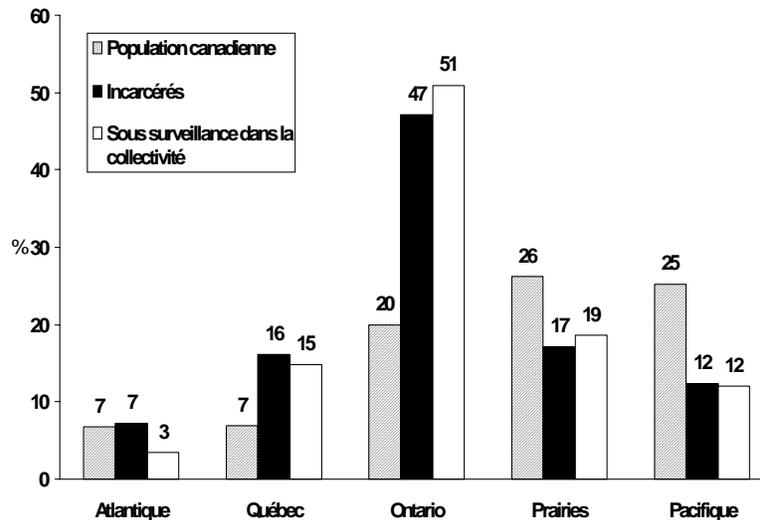
(1) Les pourcentages dans les graphiques ne sont pas forcément égaux à ceux qui figurent dans les tableaux et le corps du texte compte tenu que les chiffres doivent parfois être arrondis.

Ces augmentations se sont produites chez les Noirs, les Asiatiques et les « membres d'autres minorités visibles » (voir tableau 1-A et tableau 1-B à l'annexe A).

Région de l'Ontario — le pourcentage le plus élevé de délinquants membres de minorités visibles

Y a-t-il des pourcentages plus élevés de délinquants membres de minorités visibles dans certaines régions? Comme le montre la figure 5, c'est en Ontario qu'on trouve le pourcentage le plus élevé de délinquants membres de minorités visibles. Dans les régions de l'Ontario et du Québec, les délinquants membres de minorités visibles sont surreprésentés au sein des établissements et de la collectivité. Dans la région de l'Atlantique, ils ne sont pas surreprésentés dans la collectivité, mais ils le sont légèrement dans les établissements. Dans les régions des Prairies et du Pacifique, les membres de minorités visibles ne sont pas surreprésentés.

Figure 5 : Délinquants membres de minorités visibles par région



Sources : Service correctionnel du Canada, *Système de gestion des détenus, Instantané des délinquants dans le système correctionnel fédéral*, novembre 2002; Statistique Canada, *Recensement de la population*, 2001.

En ce qui concerne les groupes en particulier, la majorité des délinquants de race blanche étaient incarcérés dans les régions du Québec (31 %) et de l'Ontario (27 %), suivies par les Prairies (17 %), le Pacifique (14 %) et l'Atlantique (11 %) (voir tableau 2-A). Les délinquants de race noire avaient plus tendance à être incarcérés en Ontario (56 %), venaient ensuite le Québec (19 %), l'Atlantique (12 %), les Prairies (10 %) et le Pacifique (3 %). La majorité des délinquants asiatiques étaient incarcérés en Ontario (38 %), suivi par le Pacifique (32 %), les Prairies (26 %), le Québec (4 %) et l'Atlantique (1 %). Les délinquants « membres d'autres minorités visibles » étaient plus susceptibles d'être incarcérés dans les régions de l'Ontario (35 %) et des Prairies (25 %), suivies par le Québec (21 %), le Pacifique (17 %) et l'Atlantique (2 %).

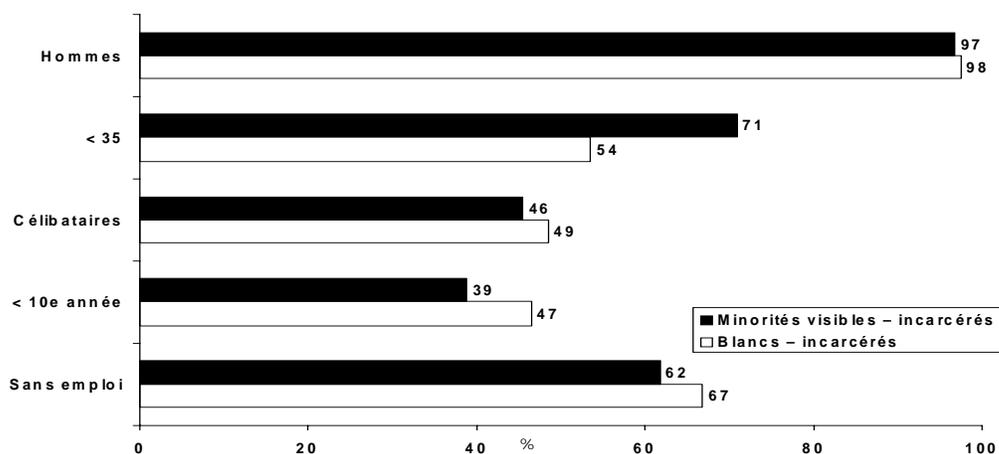
En ce qui concerne la région de la mise en liberté dans la collectivité, la majorité des délinquants de race blanche étaient libérés dans les régions du Québec (33 %) et de l'Ontario (25 %), suivies par les Prairies (18 %), le Pacifique (12 %) et l'Atlantique (12 %). Les délinquants de race noire étaient le plus souvent libérés dans la région de l'Ontario (63 %) suivie par le Québec (19 %), les Prairies (8 %), l'Atlantique (6 %) et le Pacifique (3 %). La majorité des délinquants asiatiques étaient libérés dans la région de l'Ontario (42 %), suivie par les Prairies (30 %), le Pacifique (21 %), le Québec (6 %) et

l'Atlantique (<1 %). Les délinquants « membres d'autres minorités visibles » étaient le plus souvent libérés dans les régions de l'Ontario (41 %) et des Prairies (23 %), suivies par le Québec (18 %), le Pacifique (16 %) et l'Atlantique (2 %).

Différences liées aux caractéristiques sociodémographiques

Il existe certaines différences liées aux caractéristiques sociodémographiques entre les délinquants membres de minorités visibles et les délinquants de race blanche. Même si aucune différence n'a été constatée quant au sexe chez les délinquants incarcérés (98 % des délinquants de race blanche et 97 % des délinquants membres de minorités visibles étaient des hommes) (voir figure 6), on a noté des différences significatives parmi les délinquants sous surveillance dans la collectivité. Au total, 96 % des délinquants de race blanche sous surveillance dans la collectivité étaient des hommes, comparativement à 92 % chez les délinquants membres de minorités visibles. Cela est attribuable principalement aux délinquants de race noire dont 89 % sont des hommes (tableau 2-B). Cela indique que des pourcentages plus élevés de femmes membres de minorités visibles purgent leur peine dans la collectivité.

Figure 6 : Caractéristiques sociodémographiques ⁽¹⁾



Source : Service correctionnel du Canada, *Système de gestion des détenus, Instantané des délinquants dans le système correctionnel fédéral*, novembre 2002.

(1) Les pourcentages dans les graphiques ne sont pas forcément égaux à ceux qui figurent dans les tableaux et le corps du texte compte tenu que les chiffres doivent parfois être arrondis.

Les délinquants membres de minorités visibles étaient plus jeunes que les délinquants de race blanche au moment de leur admission dans un établissement correctionnel

fédéral. Comme il est illustré à la figure 6, environ la moitié (54 %) des délinquants de race blanche avaient moins de 35 ans, comparativement à 71 % des délinquants membres de minorités visibles. Les délinquants de race blanche avaient la moyenne d'âge la plus élevée au moment de l'admission (35 ans), suivis par les délinquants « membres d'autres minorités visibles » (33 ans), les délinquants asiatiques (31 ans) et les délinquants de race noire (30 ans). Des résultats semblables étaient évidents chez les délinquants sous surveillance dans la collectivité (voir le tableau 2-B).

Comparativement aux délinquants de race blanche, il y avait moins de délinquants membres de minorités visibles célibataires au moment de leur admission. Parmi les délinquants incarcérés, environ la moitié des délinquants de race blanche (49 %), comparativement à 45 % des délinquants membres de minorités visibles, étaient célibataires. Comme l'indique le tableau 2-A, les délinquants asiatiques étaient le plus souvent célibataires (52 %). Bien que le pourcentage de célibataires était plus faible, des résultats semblables étaient évidents entre les délinquants de race blanche et les délinquants membres de minorités visibles, parmi ceux qui étaient sous surveillance dans la collectivité (42 % contre 39 %).

Comparativement aux délinquants de race blanche, il y avait moins de délinquants membres de minorités visibles non scolarisés ou sans emploi. Par exemple, 47 % des délinquants de race blanche incarcérés avaient moins qu'une 10^e année au moment de leur admission dans un établissement correctionnel, comparativement à 39 % seulement des délinquants membres de minorités visibles. Cela était aussi le cas pour 42 % des délinquants de race blanche sous surveillance dans la collectivité, comparativement à 37 % des délinquants membres de minorités visibles.

De plus, les deux tiers (67 %) des délinquants de race blanche étaient sans emploi au moment de leur arrestation, comparativement à 62 % des délinquants membres de minorités visibles. De même, chez les délinquants sous surveillance dans la collectivité, 57 % des délinquants de race blanche, comparativement à 53 % des délinquants membres de minorités visibles, étaient sans emploi au moment de l'arrestation.

Ces constatations indiquent qu'il existe des différences liées aux caractéristiques sociodémographiques des délinquants membres de minorités visibles. Ils sont généralement plus jeunes et moins souvent célibataires que les délinquants de race blanche. De plus, ils sont plus scolarisés et ont plus souvent un emploi au moment de leur incarcération. Enfin, il y a des pourcentages plus élevés de femmes membres de minorités visibles sous surveillance dans la collectivité. Cela indique que différents types de programmes ou services peuvent être nécessaires pour mieux répondre à leurs besoins. Par exemple, les programmes d'éducation ne sont peut-être pas aussi importants pour certains délinquants membres de minorités visibles.

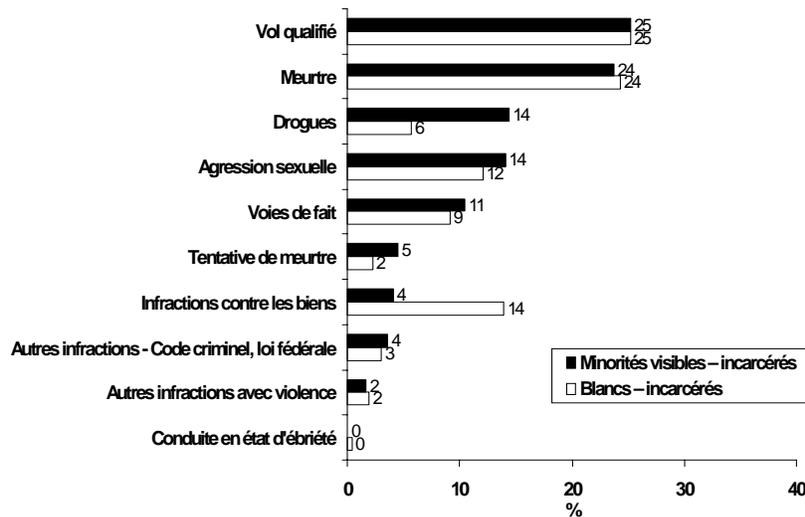
Incarcération pour infractions différentes

Comme il est illustré à la figure 7, chez les délinquants incarcérés, l'infraction la plus grave pour laquelle on trouve le pourcentage le plus élevé de délinquants membres de minorités visibles est le vol qualifié, suivi du meurtre, des infractions liées aux drogues et des infractions d'ordre sexuel. Les infractions les plus graves du pourcentage le plus élevé de délinquants de race blanche sont également le vol qualifié et le meurtre.

Toutefois, les délinquants membres de minorités visibles sont incarcérés plus souvent pour des infractions liées aux drogues et des tentatives de meurtre que les délinquants de race blanche, mais moins souvent pour d'autres infractions, notamment pour des infractions contre les biens et des infractions d'ordre sexuel.

Si l'on examine les groupes en particulier, on constate des différences (voir le tableau 3-A). En ce qui concerne les incarcérations pour vol qualifié, on note un pourcentage beaucoup plus élevé de délinquants de race noire (32 %) que de délinquants asiatiques (16 %) ou « membres d'autres minorités visibles » (17 %). Il y a aussi un pourcentage beaucoup plus élevé de délinquants asiatiques actuellement incarcérés pour des infractions liées aux drogues (25 %) que de délinquants de race noire ou « d'autres minorités visibles » (11 % et 12 % respectivement).

Figure 7 : L'infraction la plus grave à l'origine de la peine en cours



Source : Service correctionnel du Canada, *Système de gestion des détenus, Instantané des délinquants dans le système correctionnel fédéral*, novembre 2002.

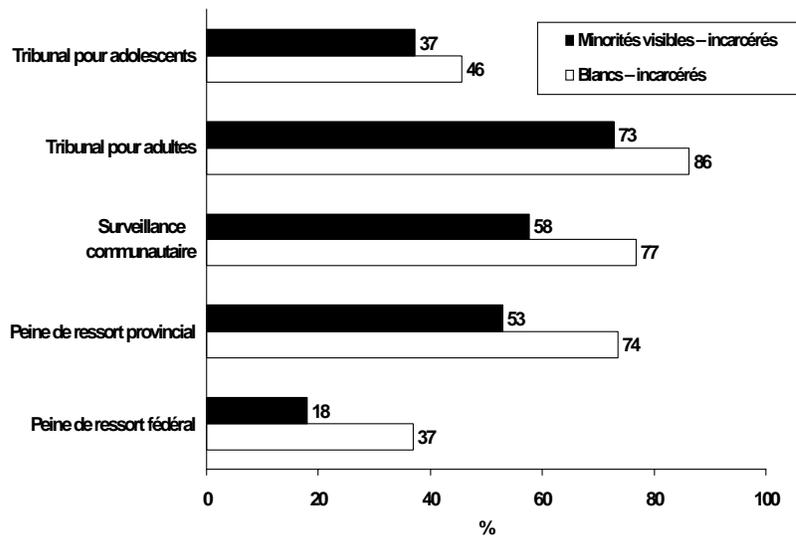
Parmi les délinquants sous surveillance dans la collectivité, le pourcentage le plus élevé de délinquants membres de minorités visibles purgeaient une peine pour une infraction liée aux drogues (46 %), vol qualifié (15 %), ou homicide (9 %). Les délinquants de race blanche purgeaient une peine pour homicide (22 %), pour vol qualifié (20 %) ou pour une infraction contre les biens (16 %). On a constaté des différences entre les groupes, semblables à celles qui ont été cernées chez les délinquants incarcérés.

Chez les délinquants incarcérés, la durée totale de la peine en cours est considérablement plus courte chez les délinquants membres de minorités visibles que chez les délinquants de race blanche (6,1 contre 6,4 ans). Cela est surtout attribuable aux délinquants « membres d'autres minorités visibles » (5,6 ans) et aux délinquants de race noire (6,1 ans), non pas aux délinquants asiatiques (6,5 ans) (voir le tableau 3-A). On n'a constaté aucune différence significative quant à la durée totale de la peine entre les délinquants membres de minorités visibles et les délinquants de race blanche sous surveillance dans la collectivité.

Moins d'antécédents criminels

Les délinquants membres de minorités visibles ont à leur dossier moins d'antécédents criminels que les délinquants de race blanche, par exemple, moins de condamnations par des tribunaux pour adolescents ou pour adultes, moins de périodes de surveillance dans la collectivité, et moins de peines de ressort provincial et fédéral (figure 8).

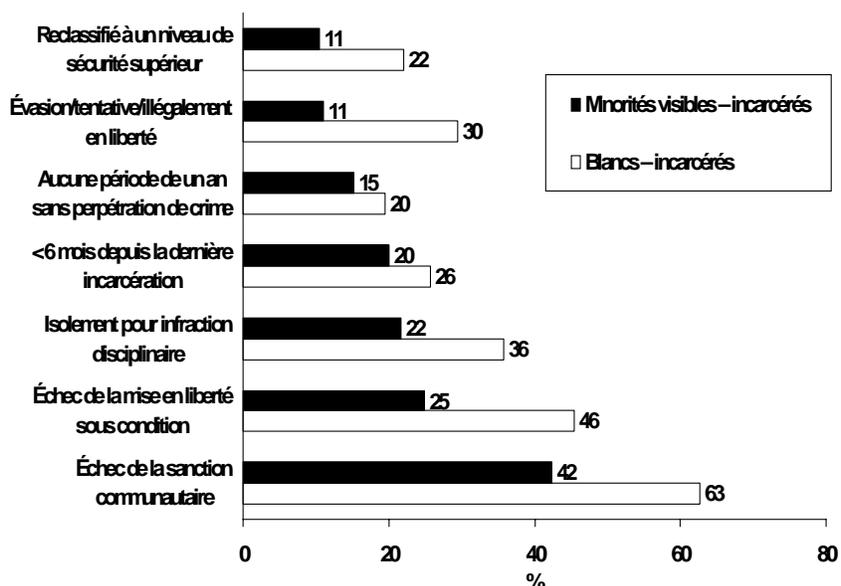
Figure 8 : Antécédents criminels



Source : Service correctionnel du Canada, *Système de gestion des détenus, Instantané des délinquants dans le système correctionnel fédéral*, novembre 2002.

De plus, ils sont moins susceptibles d'avoir connu des échecs dans divers secteurs, comme celui de la surveillance communautaire et de la liberté sous condition, et ont moins souvent été soumis à l'isolement ou tenté de s'évader (figure 9). C'est également le cas pour les délinquants sous surveillance dans la collectivité (tableau 4-B).

Figure 9 : Échecs antérieurs ⁽¹⁾



Source : Service correctionnel du Canada, *Système de gestion des détenus, Instantané des délinquants dans le système correctionnel fédéral*, novembre 2002.

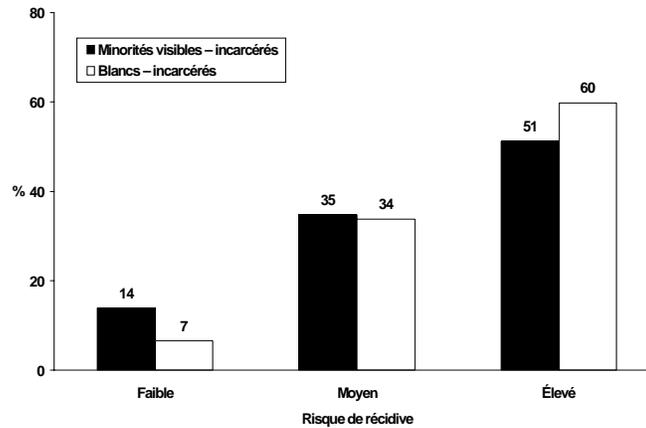
(1) Les pourcentages dans les graphiques ne sont pas forcément égaux à ceux qui figurent dans les tableaux et le corps du texte compte tenu que les chiffres doivent parfois être arrondis.

Même si la majorité des délinquants membres de minorités visibles ont moins d'antécédents criminels, cela est encore plus évident chez les délinquants asiatiques et les délinquants « membres d'autres minorités visibles » que chez les délinquants de race noire (tableau 4-A et tableau 4-B).

Risque de récidive moins élevé et besoins différents

Comme il est illustré à la figure 10, en général, on considère que les délinquants membres de minorités visibles présentent un risque de récidive moins élevé que les délinquants de race blanche. Parmi les délinquants incarcérés, 60 % des Blancs contre 51 % des membres de minorités visibles étaient considérés comme présentant un risque de récidive élevé au moment de l'évaluation initiale. Parmi les délinquants sous surveillance dans la collectivité, 36 % des Blancs contre 20 % des membres de minorités visibles étaient considérés comme présentant un risque élevé de récidive. Même si c'est le cas pour tous les délinquants membres de minorités visibles, les délinquants asiatiques et les délinquants « membres d'autres minorités visibles » présentaient un risque moins élevé que les délinquants de race noire (voir le tableau 5-A et tableau 5-B).

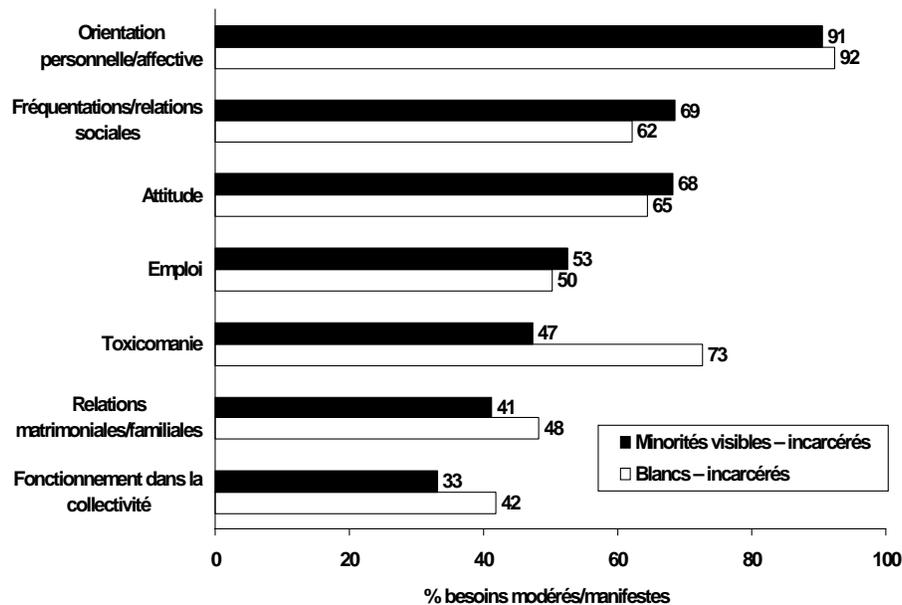
Figure 10 : Risque de récidive



Source : Service correctionnel du Canada, *Système de gestion des détenus, Instantané des délinquants dans le système correctionnel fédéral*, novembre 2002.

Le SCC détient des informations sur les besoins, qui sont recueillies lorsque les délinquants sont admis à l'établissement. En général, on considère que les détenus membres de minorités visibles ont moins besoin d'intervention que les détenus de race blanche. Environ les deux tiers (69 %) des détenus de race blanche étaient considérés, en général, comme ayant un grand besoin d'intervention, comparativement à 55 % des détenus membres de minorités visibles. Comme il est illustré à la figure 11, les détenus membres de minorités visibles avaient moins de besoins dans les domaines suivants : fonctionnement dans la collectivité, relations matrimoniales et familiales, orientation personnelle/affective et toxicomanie. Toutefois, ils avaient des besoins plus importants en ce qui concerne les fréquentations et l'attitude. Il n'y avait pas de différences significatives quant à l'emploi (voir également le tableau 5-A).

Figure 11 : Besoins dynamiques ⁽¹⁾



Source : Service correctionnel du Canada, *Système de gestion des détenus, Instantané des délinquants dans le système correctionnel fédéral*, novembre 2002.

(1) Les pourcentages dans les graphiques ne sont pas forcément égaux à ceux qui figurent dans les tableaux et le corps du texte compte tenu que les chiffres doivent parfois être arrondis.

Même si les niveaux de besoins étaient moins élevés, de façon générale, au moment de l'admission, les résultats étaient semblables parmi les délinquants sous surveillance dans la collectivité. Une exception cependant : par rapport aux délinquants de race blanche, un plus grand pourcentage de délinquants membres de minorités visibles, sous surveillance dans la collectivité, avaient des besoins plus importants en matière d'emploi. Aucune différence significative n'a été cernée en ce qui concerne le fonctionnement dans la collectivité ou l'attitude (tableau 5-B).

Comme l'indique le tableau 5-B, même si les délinquants noirs, asiatiques et « membres d'autres minorités visibles » avaient généralement des besoins semblables, il y avait aussi certaines différences. Par exemple, un plus grand pourcentage de délinquants asiatiques étaient considérés comme ayant des besoins « modérés ou manifestes » dans le secteur des fréquentations, comparativement aux délinquants noirs ou « membres d'autres minorités visibles ».

Parmi les délinquants incarcérés, il y avait un pourcentage légèrement plus élevé de délinquants de race blanche considérés comme ayant une motivation élevée à l'égard

d'une intervention (21 % contre 17 %). De même, un pourcentage plus élevé était considéré comme ayant un potentiel de réinsertion sociale élevé (39 % contre 28 %). Chez les délinquants sous surveillance dans la collectivité, aucune différence significative n'a été cernée en ce qui concerne la motivation à l'égard d'une intervention au moment de l'admission à l'établissement. Toutefois, une plus grande proportion de délinquants membres de minorités visibles étaient considérés comme ayant un potentiel de réinsertion sociale élevé (61 % contre 47 %).

Encore une fois, parmi les groupes, les délinquants de race noire avaient tendance à être moins motivés à l'égard d'une intervention et à avoir un plus faible potentiel de réinsertion sociale que les délinquants asiatiques et les délinquants « membres d'autres minorités visibles » (tableau 5-B).

Les délinquants membres de minorités visibles étaient considérés, en général, comme présentant un risque plus faible de récidive et comme ayant moins de besoins, mais un pourcentage légèrement plus élevé de ces délinquants, par rapport aux délinquants de race blanche, avaient cependant été classés au niveau de sécurité maximale sur l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECES) au moment de l'admission dans un établissement correctionnel (24 % contre 21 %). Toutefois, parmi les groupes, les délinquants de race noire étaient plus susceptibles d'être classés au niveau de sécurité maximale (28 %) que les délinquants asiatiques (20 %) ou les délinquants « membres d'autres minorités visibles » (18 %). Chez les délinquants sous surveillance dans la collectivité, un pourcentage légèrement plus élevé de délinquants de race blanche que de délinquants membres de minorités visibles avaient été classés au niveau de sécurité maximale (7 % contre 5 %) au moment de leur admission dans un établissement correctionnel fédéral.

Ces résultats indiquent que les délinquants membres de minorités visibles présentent généralement un risque moins élevé que les délinquants de race blanche et qu'ils ont des besoins différents. De plus, il existe certaines différences entre les groupes minoritaires visibles. Il peut donc être important de concevoir des programmes et services adaptés aux besoins particuliers de ces groupes.

Pourcentage plus élevé de mises en liberté conditionnelle totale

Parmi les délinquants membres de minorités visibles sous surveillance dans la collectivité, 63 % sont en liberté conditionnelle totale, 25 % ont été libérés d'office et 12 % sont en semi-liberté. Un pourcentage moins élevé de délinquants de race blanche sont en liberté conditionnelle totale (51 %), une plus forte proportion de ces délinquants ont été libérés d'office (36 %) et un pourcentage semblable (13 %) sont en semi-liberté.

Parmi d'autres déterminants, la décision d'accorder une libération conditionnelle totale est aussi fondée sur les antécédents criminels, les échecs antérieurs de mise en liberté et le risque de récidive. Le pourcentage plus élevé de délinquants membres de minorités visibles que de délinquants de race blanche, à qui on accorde une libération conditionnelle totale, peut être attribuable, en partie, au fait que les délinquants membres de minorités visibles ont moins d'antécédents criminels, moins d'échecs à des mises en liberté antérieures, et qu'ils présentent un plus faible risque de récidive.

CONCLUSION

Cette étude indique que les délinquants sous responsabilité fédérale sont de diverses cultures. Bien qu'environ les trois quarts des délinquants incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux et sous surveillance dans la collectivité soient de race blanche, environ 11 % des délinquants incarcérés et 16 % des délinquants sous surveillance dans la collectivité sont des délinquants membres de minorités visibles (Noirs, Asiatiques et « membres d'autres minorités visibles »).

La proportion de délinquants membres de minorités visibles a augmenté au cours de la dernière décennie. En 1994, les minorités visibles représentaient environ 9 % des délinquants incarcérés. Ce pourcentage est passé à 11 % en 1997 et est demeuré relativement stable depuis ce temps. De même, il y a eu des augmentations en ce qui concerne le pourcentage de délinquants membres de minorités visibles sous surveillance dans la collectivité. En 1994, les minorités visibles représentaient 10 % des délinquants sous surveillance dans la collectivité. Ce pourcentage est passé à 16 % en 2000 et est demeuré relativement stable depuis ce temps.

Dans l'ensemble, les personnes membres de minorités visibles ne semblent pas être surreprésentées parmi les délinquants incarcérés puisqu'elles représentent 13 % de la population canadienne (Statistique Canada, 2001). Toutefois, il semble y avoir une légère surreprésentation des délinquants membres de minorités visibles sous surveillance dans la collectivité, à qui on a accordé une certaine forme de mise en liberté sous condition. Les délinquants asiatiques ne sont pas surreprésentés, mais les délinquants de race noire sont surreprésentés au sein de la population de délinquants du SCC. Bien qu'ils représentent environ 2 % de la population canadienne, les Noirs représentent 6 % des délinquants incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux et 7 % des délinquants sous surveillance dans la collectivité.

Ce rapport a révélé d'importantes différences entre les délinquants de race blanche et les délinquants membres de minorités visibles. De plus, il y a des différences entre les

trois groupes minoritaires visibles examinés — les délinquants noirs, les délinquants asiatiques et les délinquants « membres d'autres minorités visibles ».

Tout d'abord, des différences liées aux caractéristiques sociodémographiques ont été cernées entre les délinquants membres de minorités visibles et les délinquants de race blanche. Comparativement aux délinquants de race blanche, les délinquants membres de minorités visibles sont généralement plus jeunes et moins souvent célibataires. En outre, ils sont plus scolarisés et ont plus souvent un emploi au moment de l'admission dans un établissement correctionnel. Enfin, il y a des pourcentages plus élevés de femmes sous surveillance dans la collectivité.

On constate également des différences entre les délinquants membres de minorités visibles et les délinquants de race blanche quant à l'infraction la plus grave à l'origine de la peine qu'ils étaient en train de purger. Les délinquants membres de minorités visibles sont incarcérés plus souvent pour des infractions liées aux drogues que les délinquants de race blanche, mais moins souvent pour d'autres infractions, comme des infractions contre les biens et des infractions d'ordre sexuel. Il existe également des différences entre les groupes minoritaires visibles. Une plus forte proportion de délinquants de race noire sont incarcérés pour vol qualifié, alors qu'un plus grand pourcentage de délinquants asiatiques sont incarcérés pour des infractions liées aux drogues.

La durée totale de la peine en cours est beaucoup plus courte chez les délinquants membres de minorités visibles que chez les délinquants de race blanche incarcérés, cela fort probablement en raison des différences qui existent quant aux types d'infractions et aux antécédents criminels. Cela était le cas notamment pour les délinquants de race noire et les délinquants « membres d'autres minorités visibles », mais pas pour les délinquants asiatiques. Aucune différence significative n'a été constatée entre les délinquants membres de minorités visibles et les délinquants de race blanche sous surveillance dans la collectivité.

Les délinquants membres de minorités visibles ont généralement moins d'antécédents criminels que les délinquants de race blanche. Ils sont aussi moins portés à avoir eu des échecs dans différents secteurs, comme celui des sanctions communautaires et de la liberté sous condition, et ils ont moins souvent été soumis à l'isolement ou tenté de s'évader. Cela est encore plus évident chez les délinquants asiatiques et les délinquants « membres d'autres minorités visibles » que chez les délinquants de race noire.

Les délinquants membres de minorités visibles présentent généralement moins de risque de récidive que les délinquants de race blanche et ils ont des besoins différents de ceux-ci. En outre, il existe certaines différences entre les groupes minoritaires visibles, par exemple, les délinquants asiatiques présentent moins de risque et ont moins de besoins. Il peut donc être important de concevoir des programmes et des services adaptés aux besoins particuliers de ces groupes.

En résumé, les délinquants membres de minorités visibles sont généralement moins « enracinés » dans la criminalité que les délinquants de race blanche. Ils ont habituellement moins d'antécédents criminels, sont incarcérés moins souvent pour des infractions contre la personne, et présentent moins de risque et ont moins de besoins que les délinquants de race blanche. Ils ont aussi tendance à avoir un niveau de scolarité plus élevé, à être moins souvent sans emploi et moins souvent célibataires. Ces éléments peuvent aider à la réadaptation. Parmi les délinquants membres de minorités visibles, les délinquants de race noire présentent généralement plus de problèmes que les délinquants asiatiques ou les délinquants « membres d'autres minorités visibles ».

Les différences quant aux caractéristiques et aux profils d'infraction des délinquants membres de minorités visibles peuvent indiquer que divers types de programmes ou de services peuvent être nécessaires afin de répondre pleinement à leurs besoins.

Les études ultérieures devraient se pencher sur les tendances en matière de récidive des délinquants membres de minorités visibles et évaluer la validité prédictive des variables du risque liées à la récidive chez ces groupes minoritaires visibles.

BIBLIOGRAPHIE

Ashworth, A. et E. Davies. *Race and criminal justice*, feuille de renseignements de l'ISTD, numéro 1, Londres, Angleterre, 1997.

Brooke. *The courts and the challenges of the multi-cultural society*, Institute for the Study and Treatment of Delinquency, Londres, Angleterre, 1994.

Centre canadien de la statistique juridique. *Les minorités visibles au Canada*, n° 85F0033MIF au catalogue, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, 2001.

Clancy, A., M. Hough, R. Aust et C. Kershaw. *Ethnic minorities' experience of crime and policing: Findings from the 2000 British Crime Survey*, rapport 146, Home Office, Londres, Angleterre, 2001.

Commission nationale des libérations conditionnelles. *Profil de la population de délinquants sous responsabilité fédérale de 1996–1997 à 2000–2001*, Division de la mesure du rendement, Ottawa (Ontario), Canada, 2001.

Cullen, F. T. « Assessing the penal harm movement », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 32, n° 3, p. 338–358, 1995.

Elkins, M. et J. Olagundoye. *The prison population in 2000: A statistical review*, rapport 154, Home Office, Londres, Angleterre, 2001.

Jackson, K. L. « Differences in the background and criminal justice characteristics of young Black, White and Hispanic male federal prison inmates », *Journal of Black Studies*, vol. 27, n° 4, p. 494–509, 1997.

Manyonil, J. R. et M. Petrunik. *Race relations and crime prevention in Canadian cities*, Fédération canadienne des municipalités, préparé pour la Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité urbaine et la prévention du crime, 1989.

Ministère de la Justice Canada. *Loi sur l'équité en matière d'emploi*,
Ottawa (Ontario), Canada, 2002.

Mosher, C. *Crime and colour, cops and courts : Systemic racism in the Ontario criminal justice system in social and historical context — 1892–1961*, Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario, 1993.

Motiuk, L. L. « Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) ». *Forum — Recherche sur l'actualité correctionnelle*, n° 9, p. 18–22, 1997.

Myers, S. L. « Black-white differentials in crime rates », *The Review of Black Political Economy*, vol. 12, n°s 1 et 2, p. 133–152, 1991.

Pallone, N. J. et J. J. Hennessy. « Blacks and whites as victims and offenders in aggressive crime in the U.S. : Myths and realities »", *Journal of Offender Rehabilitation*, vol. 30, n°s 1 et 2, p. 1–33, 1999.

Samuel, T. J. et R. Faustino-Santos. « Canadian immigrants and criminality », *Migrations internationales*, vol. 29, n° 1, p. 51–74, 1990.

Service correctionnel du Canada. *Programmes destinés aux délinquants des minorités ethnoculturelles*, Directive du commissaire n° 767, 2001.

Service correctionnel du Canada. Programmes ethnoculturels,
site Web du SCC, 2002

Sommers, I. et D. Baskin. « Sex, race, age, and violent offending », *Violence and Victims*, vol. 7, n° 3, p. 191–199, 1992.

Statistique Canada. *Portrait ethnoculturel du Canada*, n° 97F0010XCB01002 au catalogue, Ottawa (Ontario), Canada, 2001.

Statistique Canada. *Recensement de la population*, Ottawa (Ontario), Canada, 1981–2001.

Stephan, J. J. *Census of jails, 1999*, Bureau of Justice Statistics, Office of Justice Programs, U.S. Department of Justice, NCJ 186633, 2001.

Trevethan, S. D. *Aboriginal offenders : Implications of research*, document présenté à la Conférence nationale sur la recherche en matière de politiques autochtones, Ottawa (Ontario), Canada, novembre 2002.

Trevethan, S. D., J. P. Moore et C. J. Rastin. « Profil des délinquants autochtones incarcérés dans un pénitencier fédéral ou purgeant leur peine dans la collectivité », *Forum — Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 14, n° 3, p. 20–23, 2002.

Wilbanks, W. « Is violent crime intraracial? », *Crime and Delinquency*, vol. 31, n° 1, p. 117–128, 1985.

Wolf Harlow, C. *Profile of jail inmates 1996*, Bureau of Justice Statistics, Office of Justice Programs, U.S. Department of Justice, NCJ 164620, 1998.

ANNEXE A : TABLEAUX

Tableau 1-A
Pourcentage de délinquants membres de minorités visibles
Établissement

Groupe	1994		1995		1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
	13568	100	14367	100 %	13571	100 %	14093	100 %	13245	100 %	13004	100 %	12714	100 %	12624	100 %	12414	100 %
Blancs	10345	76 %	10703	74 %	10009	74 %	10163	72 %	9373	71 %	9153	70 %	9039	71 %	8993	71 %	8787	71 %
Autochtones	1972	15 %	2178	15 %	2118	16 %	2352	17 %	2364	18 %	2368	18 %	2269	18 %	2195	17 %	2243	18 %
Noirs	740	5 %	854	6 %	838	6 %	867	6 %	841	6 %	821	6 %	761	6 %	766	6 %	773	6 %
Asiatiques	219	2 %	289	2 %	285	2 %	361	3 %	340	3 %	324	2 %	297	2 %	320	3 %	277	2 %
Autres	292	2 %	343	2 %	321	2 %	350	2 %	327	2 %	338	3 %	348	3 %	350	3 %	334	3 %

Tableau 1-B
Pourcentage de délinquants membres de minorités visibles
Collectivité

Groupe	1994		1995		1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
	9584	100 %	9344	100 %	9195	100 %	9126	100 %	9467	100 %	9896	100 %	10063	100 %	9814	100 %	9135	100 %
Blancs	7767	81 %	7569	81 %	7197	78 %	6986	77 %	7061	75 %	7251	73 %	7233	72 %	7100	72 %	6570	72 %
Autochtones	860	9 %	784	8 %	796	9 %	894	10 %	1036	11 %	1129	11 %	1234	12 %	1226	12 %	1137	12 %
Noirs	478	5 %	490	5 %	607	7 %	620	7 %	641	7 %	713	7 %	711	7 %	664	7 %	607	7 %
Asiatiques	168	2 %	184	2 %	261	3 %	268	3 %	337	4 %	387	4 %	442	4 %	406	4 %	409	4 %
Autres	311	3 %	317	3 %	334	4 %	358	4 %	392	4 %	416	4 %	443	4 %	418	4 %	412	5 %

Tableau 2-A
Caractéristiques démographiques et socioéconomiques
Établissement

	Blancs		Noirs		Asiatiques		Autres	
	#	%	#	%	#	%	#	%
Total	8 787		773		277		334	
Région	8 787	100 %	773	100 %	277	100 %	334	100 %
Atlantique	936	11 %	91	12 %	3	1 %	7	2 %
Québec	2 749	31 %	145	19 %	10	4 %	69	21 %
Ontario	2 376	27 %	431	56 %	105	38 %	116	35 %
Prairies	1 508	17 %	81	10 %	71	26 %	85	25 %
Pacifique	1 218	14 %	25	3 %	88	32 %	57	17 %
Sexe	8 787	100 %	773	100 %	277	100 %	334	100 %
Hommes	8 576	98 %	745	96 %	269	97 %	326	98 %
Femmes	211	2 %	28	4 %	8	3 %	8	2 %
Âge à l'admission	8 787	100 %	773	100 %	277	100 %	334	100 %
Moins de 35 ans	4 713	54 %	579	75 %	190	69 %	212	63 %
35 ans et plus	4 074	46 %	194	25 %	87	31 %	122	37 %
Âge moyen		35,1 ans		30,1 ans		31,1 ans		32,6 ans
Situation de famille à l'admission	8 743	100 %	767	100 %	273	100 %	330	100 %
Célibataire	4 244	49 %	333	43 %	142	52 %	148	45 %
Marié/conjoint de fait	3 303	38 %	386	50 %	111	41 %	129	39 %
Séparé/divorcé	1 043	12 %	44	6 %	16	6 %	37	11 %
Autres	153	2 %	4	1 %	4	1 %	16	5 %
Niveau de scolarité à l'admission	6 619	100 %	658	100 %	233	100 %	288	100 %
Niveau inférieur à la 10 ^e année	3 088	47 %	245	37 %	89	38 %	125	43 %
10 ^e année ou niveau supérieur	3 531	53 %	413	63 %	144	62 %	163	57 %
Situation d'emploi à l'arrestation	6 625	100 %	662	100 %	236	100 %	287	100 %
Employé	2 193	33 %	232	35 %	100	42 %	121	42 %
Sans emploi	4 432	67 %	430	65 %	136	58 %	166	58 %

Tableau 2-B
Caractéristiques démographiques et socioéconomiques
Collectivité

	Blancs		Noirs		Asiatiques		Autres	
	#	%	#	%	#	%	#	%
Total	6 570		607		409		412	
Région	6 561	100 %	607	100 %	408	100 %	410	100 %
Atlantique	775	12 %	38	6 %	1	0 %	9	2 %
Québec	2 183	33 %	113	19 %	24	6 %	75	18 %
Ontario	1 618	25 %	385	63 %	173	42 %	168	41 %
Prairies	1 202	18 %	50	8 %	124	30 %	93	23 %
Pacifique	783	12 %	21	3 %	86	21 %	65	16 %
Sexe	6 570	100 %	607	100 %	409	100 %	412	100 %
Hommes	6 285	96 %	540	89 %	379	93 %	389	94 %
Femmes	285	4 %	67	11 %	30	7 %	23	6 %
Âge à l'admission	6 570	100 %	607	100 %	409	100 %	411	100 %
Moins de 35 ans	3 433	52 %	403	66 %	268	66 %	231	56 %
35 ans et plus	3 137	48 %	204	34 %	141	34 %	180	44 %
Âge moyen		35,6 ans		32,1 ans		32,0 ans		34,8 ans
Situation de famille à l'admission	6 527	100 %	600	100 %	407	100 %	407	100 %
Célibataire	2 756	42 %	231	39 %	187	46 %	134	33 %
Marié/conjoint de fait	2 921	45 %	314	52 %	180	44 %	219	54 %
Séparé/divorcé	751	12 %	47	8 %	36	9 %	51	13 %
Autres	99	2 %	8	1 %	4	1 %	3	1 %
Niveau de scolarité à l'admission	4 499	100 %	481	100 %	341	100 %	317	100 %
Niveau inférieur à la 10 ^e année	1 901	42 %	175	36 %	137	40 %	108	34 %
10 ^e année ou niveau supérieur	2 598	58 %	306	64 %	204	60 %	209	66 %
Situation d'emploi à l'arrestation	4 504	100 %	485	100 %	340	100 %	315	100 %
Employé	1 921	43 %	215	44 %	157	46 %	166	53 %
Sans emploi	2 583	57 %	270	56 %	183	54 %	149	47 %

Tableau 3-A
Infraction la plus grave à l'origine de la peine en cours
Établissement

Infraction la plus grave	Blancs		Noirs		Asiatiques		Autres	
	#	%	#	%	#	%	#	%
	8 782	100 %	773	100 %	277	100 %	334	100 %
Homicide	2 136	24 %	169	22 %	67	24 %	92	28 %
Tentative de meurtre	202	2 %	32	4 %	18	6 %	12	4 %
Agression sexuelle	1 240	14 %	96	12 %	21	8 %	51	15 %
Vol qualifié	2 215	25 %	248	32 %	44	16 %	57	17 %
Voies de fait	803	9 %	86	11 %	20	7 %	40	12 %
Autres infractions de violence	169	2 %	8	1 %	9	3 %	6	2 %
Infractions contre les biens	1 218	14 %	27	3 %	12	4 %	18	5 %
Infractions liées aux drogues	499	6 %	88	11 %	70	25 %	41	12 %
Conduite en état d'ébriété	36	0 %	1	0 %	1	0 %	0	0 %
Autres infractions en vertu du <i>Code criminel</i> ou d'une loi fédérale	264	3 %	18	2 %	15	5 %	17	5 %
Peine totale moyenne¹		6,4 ans		6,1 ans		6,5 ans		5,6 ans

(1) La peine totale moyenne est calculée sans tenir compte des peines d'emprisonnement à perpétuité.

Tableau 3-B
Infraction la plus grave à l'origine de la peine en cours
Collectivité

Infraction la plus grave	Blancs		Noirs		Asiatiques		Autres	
	#	%	#	%	#	%	#	%
	6 540	100 %	602	100 %	407	100 %	410	100 %
Homicide	1 443	22 %	57	9 %	29	7 %	39	10 %
Tentative de meurtre	116	2 %	18	3 %	6	1 %	11	3 %
Agression sexuelle	660	10 %	39	6 %	11	3 %	30	7 %
Vol qualifié	1 304	20 %	143	24 %	30	7 %	34	8 %
Voies de fait	364	6 %	51	8 %	7	2 %	20	5 %
Autres infractions de violence	109	2 %	2	0 %	13	3 %	6	1 %
Infractions contre les biens	1 048	16 %	29	5 %	9	2 %	23	6 %
Infractions liées aux drogues	1 023	16 %	224	37 %	236	58 %	198	48 %
Conduite en état d'ébriété	51	1 %	2	0 %	1	0 %	1	0 %
Autres infractions en vertu du <i>Code criminel</i> ou d'une loi fédérale	422	6 %	37	6 %	65	16 %	48	12 %
Peine totale moyenne¹		6,1 ans		6,0 ans		6,6 ans		5,9 ans

(1) La peine totale moyenne est calculée sans tenir compte des peines d'emprisonnement à perpétuité.

Tableau 4-A
Antécédents criminels
Établissement

	Blancs		Noirs		Asiatiques		Autres	
	#	%	#	%	#	%	#	%
Condamnations antérieures par un tribunal pour adolescents	6 475	100 %	647	100 %	227	100 %	278	100 %
Oui	2 951	46 %	303	47 %	57	25 %	70	25 %
Non	3 524	54 %	344	53 %	170	75 %	208	75 %
Condamnations antérieures par un tribunal pour adultes	6 526	100 %	651	100 %	233	100 %	283	100 %
Oui	5 623	86 %	502	77 %	153	66 %	195	69 %
Non	903	14 %	149	23 %	80	34 %	88	31 %
Surveillance communautaire antérieure	6 519	100 %	651	100 %	233	100 %	282	100 %
Oui	5 007	77 %	406	62 %	118	51 %	149	53 %
Non	1 512	23 %	245	38 %	115	49 %	133	47 %
Peine antérieure de ressort provincial	6 523	100 %	651	100 %	233	100 %	283	100 %
Oui	4 801	74 %	391	60 %	92	39 %	136	48 %
Non	1 722	26 %	260	40 %	141	61 %	147	52 %
Peine antérieure de ressort fédéral	6 524	100 %	651	100 %	233	100 %	283	100 %
Oui	2 413	37 %	154	24 %	24	10 %	32	11 %
Non	4 111	63 %	497	76 %	209	90 %	251	89 %
Échec – sanction communautaire	6 480	100 %	647	100 %	233	100 %	281	100 %
Oui	4 056	63 %	313	48 %	80	34 %	99	35 %
Non	2 424	37 %	334	52 %	153	66 %	182	65 %
Échec – liberté sous condition	6 457	100 %	642	100 %	233	100 %	279	100 %
Oui	2 938	46 %	192	30 %	46	20 %	49	18 %
Non	3 519	54 %	450	70 %	187	80 %	230	82 %
Isolement pour infraction disciplinaire	6 245	100 %	607	100 %	225	100 %	273	100 %
Oui	2 228	36 %	178	29 %	25	11 %	37	14 %
Non	4 017	64 %	429	71 %	200	89 %	236	86 %
Évasion/tentative/illégalement en liberté	6 494	100 %	646	100 %	231	100 %	281	100 %
Oui	1 914	29 %	92	14 %	14	6 %	21	7 %
Non	4 580	71 %	554	86 %	217	94 %	260	93 %
Reclassification à un niveau de sécurité supérieur	6 363	100 %	625	100 %	228	100 %	280	100 %
Oui	1 408	22 %	90	14 %	13	6 %	16	6 %
Non	4 955	78 %	535	86 %	215	94 %	264	94 %
< 6 mois depuis la dernière incarcération	6 518	100 %	650	100 %	230	100 %	282	100 %
Oui	1 677	26 %	138	21 %	38	17 %	56	20 %
Non	4 841	74 %	512	79 %	192	83 %	226	80 %
Aucune période de un an sans perpétration de crime	6 511	100 %	646	100 %	233	100 %	282	100 %
Oui	1 273	20 %	108	17 %	33	14 %	36	13 %
Non	5 238	80 %	538	83 %	200	86 %	246	87 %

Tableau 4-B
Antécédents criminels
Collectivité

	Blancs		Noirs		Asiatiques		Autres	
	#	%	#	%	#	%	#	%
Condamnations antérieures par un tribunal pour adolescents	4 302	100 %	449	100 %	321	100 %	299	100 %
Oui	1 539	36 %	126	28 %	47	15 %	46	15 %
Non	2 763	64 %	323	72 %	274	85 %	253	85 %
Condamnations antérieures par un tribunal pour adultes	4 334	100 %	449	100 %	325	100 %	303	100 %
Oui	3 433	79 %	262	58 %	153	47 %	143	47 %
Non	901	21 %	187	42 %	172	53 %	160	53 %
Surveillance communautaire antérieure	4 327	100 %	448	100 %	324	100 %	303	100 %
Oui	2 879	67 %	195	44 %	87	27 %	99	33 %
Non	1 448	33 %	253	56 %	237	73 %	204	67 %
Peine antérieure de ressort provincial	4 329	100 %	449	100 %	324	100 %	303	100 %
Oui	2 701	62 %	191	43 %	80	25 %	68	22 %
Non	1 628	38 %	258	57 %	244	75 %	235	78 %
Peine antérieure de ressort fédéral	4 332	100 %	448	100 %	324	100 %	303	100 %
Oui	1 032	24 %	42	9 %	15	5 %	15	5 %
Non	3 300	76 %	406	91 %	309	95 %	288	95 %
Échec – sanction communautaire	4 300	100 %	443	100 %	323	100 %	302	100 %
Oui	2 047	48 %	125	28 %	40	12 %	48	16 %
Non	2 253	52 %	318	72 %	283	88 %	254	84 %
Échec – liberté sous condition	4 297	100 %	444	100 %	322	100 %	303	100 %
Oui	1 394	32 %	74	17 %	21	7 %	22	7 %
Non	2 903	68 %	370	83 %	301	93 %	281	93 %
Isolement pour infraction disciplinaire	4 162	100 %	426	100 %	317	100 %	300	100 %
Oui	864	21 %	48	11 %	7	2 %	10	3 %
Non	3 298	79 %	378	89 %	310	98 %	290	97 %
Évasion/tentative/illégalement en liberté	4 310	100 %	443	100 %	323	100 %	303	100 %
Oui	856	20 %	29	7 %	4	1 %	8	3 %
Non	3 454	80 %	414	93 %	319	99 %	295	97 %
Reclassification à un niveau de sécurité supérieur	4 262	100 %	436	100 %	321	100 %	303	100 %
Oui	517	12 %	19	4 %	2	1 %	4	1 %
Non	3 745	88 %	417	96 %	319	99 %	299	99 %
< 6 mois depuis la dernière incarcération	4 330	100 %	448	100 %	324	100 %	303	100 %
Oui	746	17 %	58	13 %	13	4 %	11	4 %
Non	3 584	83 %	390	87 %	311	96 %	292	96 %
Aucune période de un an sans perpétration de crime	4 327	100 %	448	100 %	324	100 %	303	100 %
Oui	484	11 %	39	9 %	10	3 %	7	2 %
Non	3 843	89 %	409	91 %	314	97 %	296	98 %

Tableau 5-A
Facteurs statiques et dynamiques
Établissement

	Blancs		Noirs		Asiatiques		Autres	
	#	%	#	%	#	%	#	%
Niveau de sécurité à l'admission	7 807	100 %	735	100 %	264	100 %	308	100 %
Minimal	1 395	18 %	82	11 %	49	19 %	54	18 %
Moyen	4 737	61 %	448	61 %	163	62 %	199	65 %
Maximal	1 675	21 %	205	28 %	52	20 %	55	18 %
Risque de récidive	8 246	100 %	732	100 %	258	100 %	317	100 %
Faible	536	7 %	73	10 %	50	19 %	60	19 %
Moyen	2 778	34 %	252	34 %	94	36 %	109	34 %
Élevé	4 932	60 %	407	56 %	114	44 %	148	47 %
Besoins dynamiques globaux	8 246	100 %	732	100 %	258	100 %	317	100 %
Faibles	363	4 %	68	9 %	39	15 %	33	10 %
Moyens	2 202	27 %	241	33 %	88	34 %	124	39 %
Élevés	5 681	69 %	423	58 %	131	51 %	160	50 %
Facteurs dynamiques	8 246		732		258		317	
Emploi – besoins modérés/manifestes	4 145	50 %	390	53 %	146	57 %	150	47 %
Toxicomanie – besoins modérés/manifestes	5 986	73 %	337	46 %	118	46 %	164	52 %
Relations matrimoniales/familiales – besoins modérés/manifestes	3 985	48 %	291	40 %	95	37 %	153	48 %
Fréquentations – besoins modérés/manifestes	5 123	62 %	517	71 %	199	77 %	180	57 %
Collectivité – besoins modérés/manifestes	3 450	42 %	247	34 %	95	37 %	92	29 %
Orientation personnelle/affektive – besoins modérés/manifestes	7 621	92 %	670	92 %	229	89 %	285	90 %
Attitude – besoins modérés/manifestes	5 316	64 %	496	68 %	193	75 %	203	64 %
Motivation à l'égard d'une intervention	8 756	100 %	772	100 %	274	100 %	330	100 %
Faible	1 748	20 %	169	22 %	54	20 %	57	17 %
Moyenne	5 176	59 %	491	64 %	163	59 %	207	63 %
Élevée	1 832	21 %	112	15 %	57	21 %	66	20 %
Potentiel de réinsertion sociale	7 552	100 %	712	100 %	251	100 %	297	100 %
Faible	2 069	27 %	257	36 %	126	50 %	149	50 %
Moyen	2 513	33 %	202	28 %	79	31 %	89	30 %
Élevé	2 970	39 %	253	36 %	46	18 %	59	20 %

Tableau 5-B
Facteurs statiques et dynamiques
Collectivité

	Blancs		Noirs		Asiatiques		Autres	
	#	%	#	%	#	%	#	%
Niveau de sécurité à l'admission	5 106	100 %	546	100 %	366	100 %	353	100 %
Minimal	1 886	37 %	171	31 %	115	31 %	152	43 %
Moyen	2 874	56 %	331	61 %	241	66 %	191	54 %
Maximal	346	7 %	44	8 %	10	3 %	10	3 %
Risque de récidive	5 405	100 %	543	100 %	378	100 %	350	100 %
Faible	1 132	21 %	192	35 %	183	48 %	186	53 %
Moyen	2 353	44 %	194	36 %	146	39 %	116	33 %
Élevé	1 920	36 %	157	29 %	49	13 %	48	14 %
Besoins dynamiques globaux	5 405	100 %	543	100 %	378	100 %	350	100 %
Faibles	925	17 %	186	34 %	137	36 %	143	41 %
Moyens	2 124	39 %	204	38 %	175	46 %	142	41 %
Élevés	2 356	44 %	153	28 %	66	17 %	65	19 %
Facteurs dynamiques	5 423		544		379		350	
Emploi – besoins modérés/manifestes	2 499	46 %	292	54 %	235	62 %	166	47 %
Toxicomanie – besoins modérés/manifestes	3 368	62 %	175	32 %	117	31 %	128	37 %
Relations matrimoniales/familiales – besoins modérés/manifestes	2 106	39 %	173	32 %	79	21 %	79	23 %
Fréquentations – besoins modérés/manifestes	3 191	59 %	366	67 %	301	79 %	212	61 %
Collectivité – besoins modérés/manifestes	1 827	34 %	206	38 %	131	35 %	89	25 %
Orientation personnelle/affektive – besoins modérés/manifestes	4 426	82 %	404	74 %	291	77 %	238	68 %
Attitude – besoins modérés/manifestes	2 748	51 %	279	51 %	175	46 %	172	49 %
Motivation à l'égard d'une intervention	4 218	100 %	387	100 %	288	100 %	233	100 %
Faible	425	10 %	41	11 %	12	4 %	22	9 %
Moyenne	1 634	39 %	165	43 %	105	36 %	65	28 %
Élevée	2 159	51 %	181	47 %	171	59 %	146	63 %
Potentiel de réinsertion sociale	4 218	100 %	387	100 %	288	100 %	233	100 %
Faible	602	14 %	59	15 %	18	6 %	17	7 %
Moyen	1 644	39 %	133	34 %	75	26 %	50	21 %
Élevé	1 972	47 %	195	50 %	195	68 %	166	71 %